

Cour de Cassation : les enfants algériens dont les parents travaillent en France ont droit aux allocations familiales françaises

écrit par Christine Tasin | 9 mai 2013



On rêve, ou plutôt on cauchemarde, mais pas moyen de se réveiller, fût-ce en se pinçant.

Nous sommes nombreux à déplorer que les allocations familiales ne soient pas réservées aux Français, au motif que nous n'avons plus les moyens d'une telle générosité et que nous avons trop d'immigrés, légaux ou illégaux pour ne pas supprimer les produits d'appel.

Nous n'avions pas tout vu. La Cour de Cassation, par son [arrêt](#) du 5 avril 2013, nous rappelle une chose essentielle dont beaucoup n'ont pas vu, jusqu'à présent, les dangers, c'est que la Cour de justice de l'Union européenne, passant au-dessus des lois nationales, peut nous imposer de verser des allocations familiales aux enfants algériens dont le père travaille en France, même s'il est déjà légalement marié à une

autre femme que la mère de l'enfant, en France. Ce qui ouvre droit aux allocations à tous les enfants de polygames nés en Algérie, même si ils n'ont pas reçu l'autorisation de venir en France au titre du regroupement familial.

Lire l'article de [Valeurs Actuelles](#) sur le sujet.

En effet, « *il se déduit de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne qu'en application des dispositions de l'article 68 de l'accord euro-méditerranéen UE-Algérie qui dispose d'un « effet direct, applicable aux prestations familiales en vertu des paragraphes 1 et 3, l'absence de toute discrimination fondée sur la nationalité dans le domaine d'application de l'accord implique qu'un ressortissant algérien résidant légalement dans un Etat membre soit traité de la même manière que les nationaux de l'Etat membre d'accueil, de sorte que la législation de cet Etat membre ne saurait soumettre l'octroi d'une prestation sociale à un tel ressortissant algérien à des conditions supplémentaires ou plus rigoureuses par rapport à celles applicables à ses propres ressortissants ».* Autrement dit, les Français doivent, parce qu'un accord dont ils n'ont jamais entendu parler, qu'ils n'ont jamais voulu, entre UE et Algérie a été signé, travailler pour payer des allocations familiales pour les enfants d'un Algérien travaillant en France et dont les enfants, Algériens, seraient élevés en Algérie...

Elémentaire, mon cher Watson. Puisqu'on ne demande pas, en France, que les enfants français résident en France, on ne voit pas pourquoi on n'appliquerait pas le principe d'égalité aux autres.

On comprendra mieux, à la lumière de cet exemple, pourquoi *Résistance républicaine* utilise rarement dans son argumentation anti-islam l'[arrêt Partisi](#) rendu par la Cour Européenne des Droits de l'homme établissant l'incompatibilité de l'islam avec démocratie, liberté etc. D'abord parce que

les souverainistes que nous sommes refusent de reconnaître la prééminence d'une juridiction supra-nationale et ensuite parce que le quotidien que nous vivons prouve s'il en était besoin que nulle juridiction, nulle jurisprudence n'a été tirée de cet arrêt pour interdire l'islam en Europe comme cela aurait dû être le cas s'il y avait eu la moindre cohérence. Cet arrêté est clairement une épine dans le pied de Bruxelles et de nos politiques, qu'ils ne veulent surtout pas prendre en compte -et il semble qu'ils en aient les moyens. Par contre, appliquer des accords, des traités, comme celui évoqué ci-dessus, aucun problème.

Nous devons donc lutter et contre l'islam et pour la sortie de l'Europe, il n'y a pas d'autre solution.

Mais ce n'est pas tout, cette décision de la Cour de Cassation nous apprend une deuxième chose essentielle, c'est que les enfants marocains et tunisiens dont le père travaille en France et y arrivent vont pouvoir, eux aussi, bénéficier de nos largesses. Que demande le peuple ?

On peut compter sur Flamby pour faire ce qu'il faut pour changer le texte qui régit la sécurité sociale...

Le seul effet qui sera peut-être positif, c'est qu'en asséchant complètement la branche allocations de la sécurité sociale ce dispositif pourra contribuer à ouvrir les yeux plus vite que prévu à nombre de Français.

Je compte sur chacun de vous pour faire circuler cet article, imprimez-le, distribuez-le dans les boîtes à lettres, sur les pare-brise. Les Français doivent savoir.

Christine Tasin